

ATELIER GYMNASTIQUE ET DANSE

ACTIVITE EXTRA-SCOLAIRE gérée par l'Association Sportive et Culturelle

Objectif de l'atelier danse :

Acquérir une maîtrise harmonieuse de son corps grâce à un support musical.

Pour les 4/6 ans : éduquer les enfants sans les contraindre, leur suggérer le mouvement sans leur imposer et respecter leurs élans en tenant compte de leurs aspirations.

Pour les 6 ans et plus : perfectionner les rythmes naturels, faire acquérir détente, souplesse et un parfait équilibre.

Cet atelier sera dirigé par Mme Sylvie HARIGA-LAVAL.

HORAIRES : groupe des MS, GS : lundi de 12h30 à 13h15 sur le site de Eugène Napoléon
 Groupe de CP, CE1, ULIS A : mardi de 12h30 à 13h15 sur le site de Eugène napoléon
 Groupe des MS, GS, CP, CE1 : jeudi de 12h30 à 13h15 sur le site de Saint Pierre Fourier
 Groupe des CE2, CM1, CM2, ULIS B: mardi de 11h30 à 12h15 sur le site de Eugène Napoléon

COÛT : 200 € (s'il y a au moins 15 élèves par groupe) participation costumes et accessoires compris.

Soit :

- versements trimestriels : **2 chèques de 70 € et un de 60 €** (débités en octobre 2020, janvier 2021 et avril 2021)
- versement annuel : **200 € (participation costumes et accessoires compris)**

Il est bien entendu qu'il ne peut y avoir de désistement en cours d'année.

Les ateliers « danse » débuteront à partir du 14 septembre.

Talon à mettre sous enveloppe (en indiquant « Inscription atelier danse » dessus) avec le ou les chèques, et à faire parvenir au secrétariat.

INSCRIPTION A LA DANSE

Monsieur, Madame _____

Inscrivent à la danse leur enfant :

Nom _____ Prénom _____ Classe _____

Règlent les frais de participation : 200 € comme suit :

- versements trimestriels : **70, 70 et 60 €** (joindre les 3 chèques qui seront débités en octobre 2020, janvier 2021 et avril 2021)
- versement annuel : **200 €**

Règlement à effectuer à l'ordre de l'ASC Saint Pierre Fourier.

Date et signature

